
COMMUNIQUÉ

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Exemption de frais pour les infirmières faisant leur première demande d'immatriculation au Nouveau-Brunswick

Fredericton, le 15 janvier 2024 – À compter du 22 janvier 2024, les infirmières et infirmiers nouvellement diplômés du Nouveau-Brunswick et de tout le Canada seront exemptés des frais de leur immatriculation initiale auprès de l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (AIINB), ce qui constitue une mesure historique pour améliorer l'accessibilité à la profession infirmière.

Dans le cadre d'une collaboration entre l'AIINB et le gouvernement du Nouveau-Brunswick, les autorités provinciales prendront en charge les frais d'immatriculation initiale dans la province des nouvelles infirmières et des nouveaux infirmiers de tout le Canada. Cette initiative d'aide aux personnes souhaitant entrer dans la profession infirmière est possible grâce à un financement du gouvernement du Nouveau Brunswick, qui s'est engagé à fournir 2,7 millions de dollars sur cinq ans.

Cette décision élimine un obstacle financier important à l'entrée dans la profession infirmière. L'AIINB exprime sa profonde reconnaissance pour la détermination, l'unité et l'esprit de coopération dont ont fait preuve toutes les parties concernées dans le secteur de la santé pour que la population soit servie par une main-d'œuvre infirmière compétente et diversifiée.

« Ce partenariat avec le gouvernement provincial témoigne de notre volonté commune de créer un environnement permettant aux infirmières et aux infirmiers débutants d'entamer leur carrière professionnelle en toute sérénité. Nous sommes immensément heureux de l'esprit de collaboration qui a conduit à ce changement positif », a déclaré Denise LeBlanc-Kwaw, chef de la direction et registraire de l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick.

« Le recrutement de personnel infirmier est essentiel pour que la population du Nouveau-Brunswick dispose d'un système de santé pouvant lui offrir les soins dont elle a besoin », a déclaré le ministre de la Santé, Bruce Fitch. « Notre collaboration avec l'AIINB en vue de réduire les obstacles à l'entrée dans la profession infirmière contribue à augmenter nos effectifs infirmiers, ce qui est bénéfique autant pour les patients que pour les autres travailleurs de la santé qui sont ainsi mieux entourés. »

« Nous sommes encouragés par la croissance exponentielle du nombre d'inscriptions aux programmes de sciences infirmières dans la province, qui ont augmenté de plus de 90 % au cours des cinq dernières années », a déclaré Arlene Dunn, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail. « Nous sommes heureux de soutenir cette initiative qui aidera les étudiantes et étudiants de l'enseignement postsecondaire dans leur transition de l'apprentissage à une carrière dans notre système de soins de santé. »

Ce grand pas en avant témoigne de la volonté collective de favoriser une main-d'œuvre infirmière diversifiée et compétente, ce qui, en fin de compte, profitera à tout le système de santé néo-brunswickois. L'AIINB et le gouvernement du Nouveau-Brunswick prévoient que cette mesure aura un impact positif sur la qualité des soins infirmiers dans la province.

COMMUNIQUÉ

Pour d'autres renseignements ou organiser une entrevue :

Jennifer Whitehead (AIINB) jwhitehead@nanb.nb.ca

Sean Hatchard (ministère de la Santé) sean.hatchard@gnb.ca